



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PERSPECTIVES MONDIALES SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

**Une conférence internationale pour les chercheurs, les
décideurs politiques et les praticiens**

5-8 juillet 2022

Montpellier, France

Organisée conjointement par

**l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO) et le Centre de Coopération Internationale en Recherche
Agronomique pour le Développement (CIRAD)**

CONTEXTE

Le patrimoine alimentaire et artisanal mondial est riche d'une multitude de produits liés à l'origine fondés sur les connaissances, les pratiques et les traditions élaborées collectivement par des producteurs localisés, au fil du temps, et transmises de génération en génération. Le succès commercial des produits d'origine a précédé l'utilisation de mécanismes formels pour leur protection en tant qu'indication géographique (IG). Les cadres juridiques régissant l'enregistrement et la protection des IG se sont multipliés dans le monde de manière très contrastée, traduisant la variété des objectifs attachés aux IG. Les finalités des IG relèvent de l'accès au marché en ciblant les pratiques de concurrence déloyale, ou visent des dimensions non marchandes, telles que le développement territorial, la préservation du patrimoine culturel et des ressources naturelles.

Le système *sui generis* et le système des marques de certification/marques collectives sont apparus comme les deux principaux dispositifs institutionnels de protection des IG. Ces outils juridiques permettent de reconnaître et préserver, à des degrés divers, le nom, la typicité, la qualité et la réputation des produits liés à leur origine. Dans les deux dernières décennies, une abondance de nouvelles IG ont été reconnues dans de nombreux pays sur tous les continents.

En raison de leur importance économique, sociale et culturelle, en particulier pour les régions rurales, les IG ont attiré l'attention et sont devenues l'objet de négociations et débats parmi un large éventail d'acteurs défendant des intérêts variés, que ce soit au niveau des politiques nationales, des organisations internationales et des relations commerciales bilatérales.

En ce qui concerne la protection internationale des IG, ces négociations et débats se sont progressivement déplacés de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et de l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) vers l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. La nature même des IG a évolué des politiques agricoles aux IG non-agricoles, de la protection des intérêts des consommateurs et des producteurs à l'appui des politiques de développement territorial fondées sur le patrimoine culturel.

En parallèle à ces développements, des chercheurs de toutes les régions du monde ont exploré les diverses dimensions des IG. Il s'agit notamment de la nature des liens entre la qualité des produits et leur origine géographique et leur traduction en cahiers des charges ; la reconnaissance du savoir-faire spécifique des producteurs locaux, des femmes et des communautés autochtones locales, le rôle des pouvoirs publics ; l'organisation collective des producteurs, la gouvernance ; le contrôle de qualité ; la protection au niveau national et international ; la commercialisation ; la conservation de la biodiversité ; la préservation de l'environnement et du patrimoine culturel ; le développement durable ; le patrimoine culinaire et l'alimentation diversifiée et saine en lien avec les IG de produits alimentaires ; le tourisme.

Au plan local, les producteurs d'IG sont généralement responsables de la rédaction du cahier des charges, la gestion collective des chaînes d'approvisionnement et l'organisation des contrôles de qualité. De nouveaux enjeux émergent pour les filières IG tels que la commercialisation et la promotion d'IG nouvellement créées; l'évolution rapide et l'instabilité des marchés; les innovations techniques et l'adaptation au changement climatique.

D'un point de vue sociétal, les IG offrent des garanties particulières aux consommateurs quant à la qualité et l'origine des produits, et s'inscrivent dans les questionnements actuels sur la sauvegarde du patrimoine culturel local dans un monde de plus en plus globalisé.

De leur côté, les autorités publiques aux niveaux local, national, régional et international jouent un rôle crucial dans l'identification, l'enregistrement, le contrôle, la protection et la gestion des IG. Le nombre croissant d'activités de coopération internationale et d'accords commerciaux bilatéraux en matière d'IG en est une illustration.

Ces nouvelles perspectives et pratiques esquissent une image de plus en plus complexe, hétérogène, dense et évolutive qu'il s'agit de décrire, d'analyser et de questionner pour appréhender l'avenir globalisé des IG.

OBJECTIF

L'objectif de cette conférence internationale est de partager et permettre des discussions approfondies sur les recherches scientifiques les plus récentes et les leçons tirées d'expériences de mise en œuvre des IG au cours des 25 dernières années dans toutes les régions du monde, en instaurant un dialogue entre le monde de la recherche, les praticiens, les autorités et la sphère politique. Alors que l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne de l'OMPI est récemment entré en vigueur, établissant ainsi le premier système international d'enregistrement et de protection des IG, le moment est venu de proposer des perspectives et des idées nouvelles comme source d'inspiration créatrice !

Nature et définition juridique, gestion publique et privée, impacts sur le marché et en dehors du marché, développement durable, y compris les dimensions sociales et la protection de la biodiversité et de l'environnement, relations avec d'autres droits de propriété intellectuelle, engagement avec d'autres formes formelles et informelles d'élaboration de normes, bien-être des consommateurs, politiques de concurrence, innovation technique et effet terroir, organisation collective et collaboration, participation et renforcement des acteurs locaux: tels sont quelques-uns des thèmes qui alimenteront les débats de cette conférence, avec pour objectif d'explorer la nature dynamique des IG et de mieux comprendre leurs multiples dimensions et la diversité de leurs manifestations à travers le monde.

ORGANISATEURS

Les principaux organisateurs sont l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre de Coopération Internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

La FAO développe des connaissances approfondies sur les IG et fournit des conseils et une assistance technique aux pays pour protéger leurs IG en tant qu'outil au service du développement d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le CIRAD conduit des recherches, organise des formations et fournit une assistance technique sur les IG en Afrique, Asie et Amérique du Sud, sur la mise en place du cadre juridique et institutionnel, l'identification et la sélection des produits, la rédaction des cahiers des charges, le rôle des organisations collectives de producteurs, les mécanismes de contrôle, de l'accès au marché, ou l'évaluation d'impacts.

De nombreux autres partenaires contribueront à l'organisation de la conférence.

DATE ET LIEU

Quand: 5-8 juillet 2022.

Où: Montpellier, France.

METHODOLOGIE DE LA CONFÉRENCE

La conférence comprendra 3 jours de présentations et de discussions et une visite sur le terrain d'une journée. La conférence alternera les sessions plénières, les sessions parallèles, les retours d'expérience et les échanges entre participants.

Langues: Les communications et les présentations peuvent être soumises en anglais, français et espagnol, et une traduction simultanée sera assurée dans ces langues pendant la conférence.

Publication scientifique: Un numéro spécial sur la conférence sera publié dans une revue scientifique pertinente.

Site internet de la conférence: L'inscription en ligne et des informations plus détaillées sur les soumissions et les informations logistiques sont disponibles sur le site Web de la conférence: <https://gi2021.sciencesconf.org>.

PARTICIPANTS

150 participants du monde entier, y compris des chercheurs, des autorités publiques, des experts, des ONG et des acteurs impliqués dans les chaînes de valeur, pour la tenue d'une conférence multipartite permettant aux universitaires, décideurs politiques et praticiens, de partager des informations et de débattre autour de questions d'actualité concernant les IG dans le monde.

Les participants incluront:

- des chercheurs
- des autorités publiques nationales et régionales
- des producteurs et autres organisations parties prenantes
- des organisations internationales de développement

CONTRIBUTION AUX FRAIS ET SOUTIEN FINANCIER

La participation à la conférence est gratuite, seule est demandée une contribution aux frais de repas et de visite de terrain.

- Contribution aux repas et visite de terrain : 50 euros

Des sponsors et donateurs seront sollicités pour l'octroi de bourses aux participants ayant des difficultés à financer leur participation, afin de couvrir tout ou partie de leurs frais de déplacement et d'hébergement et assurer ainsi la participation des pays en développement et la diversité thématique, géographique et sectorielle.

APPEL À CONTRIBUTIONS

Les modalités de soumission des contributions sont présentées sur le site internet de la conférence.

THÈMES

1. Définition des IG
a. Nature des IG: IG en tant que biens publics/connaissances communes - Formes institutionnelles, marques commerciales vs <i>sui generis</i> , nature juridique
b. Origine et originalité Normes du produit, délimitation géographique, lien avec l'origine, réputation ...
c. IG et innovation L'innovation dans toutes les dimensions: technologies de transformation, méthodes agricoles, conditionnement, communication, etc.
2. Gestion des IG
a. Gouvernance des IG: rôle des pouvoirs publics i. Rôle des autorités publiques au niveau de l'Etat ii. Rôle des autorités publiques au niveau international (accords multilatéraux et bilatéraux sur les IG, Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne)
b. Gouvernance des IG: organisations collectives des chaînes de valeur pour la gestion des IG
c. Mécanismes de contrôle et de certification des IG
d. Mise en œuvre de la protection des IG (contrôle sur les marchés)
e. Commercialisation des IG
3. IG et durabilité
a. Adaptation au changement climatique, transition agro-écologique, biodiversité
b. Évaluation des impacts des IG au niveau: i. Economique ii. Social iii. Environnemental iv. Culturel v. Autres
4. IG et consommateurs
a. Consommation de produits IG et impacts sur les régimes alimentaires
b. Les IG dans un monde de différenciation: produits territoriaux, combinaisons entre plusieurs labels liés à une zone géographique et avec d'autres labels, etc.

AGENDA PROVISOIRE

	5 juillet		6 Juillet		7 Juillet	8 Juillet	
Matin	Sessions plénières Conférenciers principaux Tous les participants		Présentation des principaux résultats des sessions parallèles et discussions		Visite sur le terrain	Retours d'expérience/discussions émanant du terrain autour de sujets clés	
			Sessions parallèles sur les études de cas Par thème/par région			Stratégie de durabilité pour les IG	
Après-midi	Session parallèle des chercheurs sur «état des connaissances »	Session parallèle des praticiens sur « les principaux problèmes et défis »	Session parallèle des chercheurs	Session parallèle sur la coopération			Synthèse par thème et par secteur Conclusions et recommandations